République française Département : CANTAL LADINHAC - Commune

ARRÊTÉ

Numéro: AR_044_2024

Arrêté du maire règlementant la circulation et le stationnement : Chemin des Ecoliers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5, VU le Code de la Route,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la demande de Marine L'Hostis, gérante de MS2L en date du 10 juillet 2024,

Considérant l'organisation d'une séance de cinéma en plein air qui aura lieu vendredi 12 juillet 2024,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants ainsi que des usagers de la route, dans le cadre de cette manifestation qui doit se dérouler Chemin des Ecoliers,

ARRETE:

Article 1er : Vendredi 12 juillet 2024 de 21h00 à 02h00 samedi 13 juillet 2024, la circulation et le stationnement seront interdits sur une portion Chemin des Ecoliers (plan joint)

Article 2 : L'accès aux propriétés riveraines ainsi qu'aux véhicules de secours sera maintenu.

Article 3 : Le matériel de signalisation sera mis en place par l'organisateur, et sous sa responsabilité. La signalisation sera impérativement enlevée le samedi 13 juillet 2024 à 2h00.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

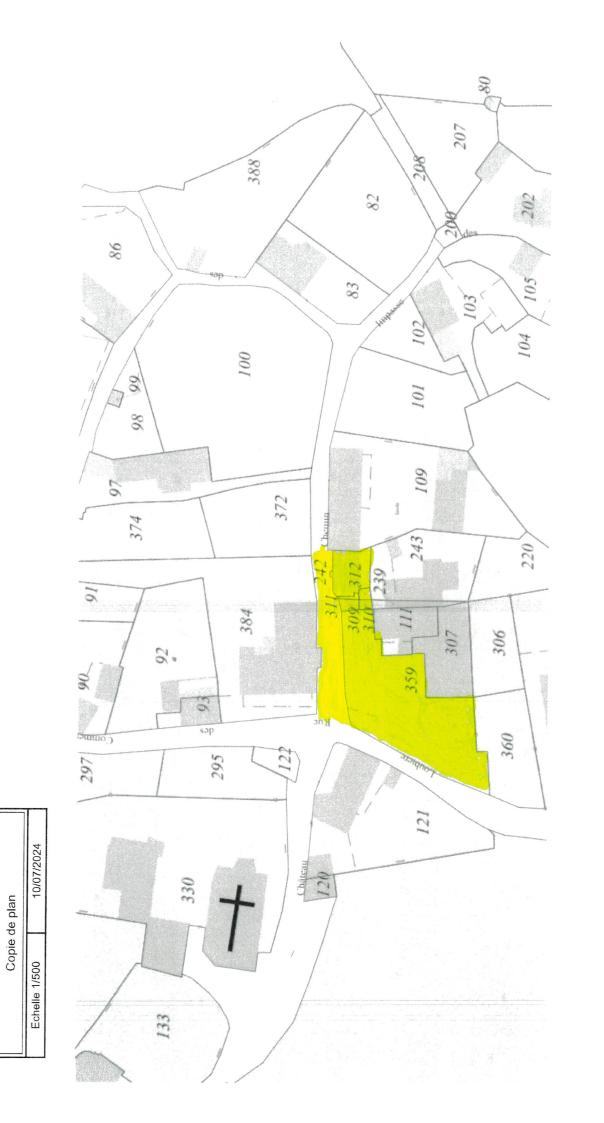
Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Ladinhac.

Article 6 : Monsieur le Maire de la Commune de Ladinhac, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Montsalvy et le pétitionnaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand - 6 cours Sablon - 63 000 CLERMONT-FERRAND ou par voie électronique sur le site internet : www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Ladinhac, le 10 juillet 2024

Clement ROUET Maire de Ladinhac



LADINHAC - Commune (15)